

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de
Montréal.

Paraissant le Samedi.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Une piastre par an, payable d'avance. Le numéro : 2 cts.

Bureaux de " La Semaine Religieuse " à l'Archevêché de Montréal.

DIRECTEUR : M. l'abbé J. M. Emard.

Permis d'imprimer : † EDOUARD-CHS, Archevêque de Montréal.

SOMMAIRE

Vingt-deuxième dimanche après la Pentecôte. — Vie de Catherine Tegalkouita. — Les Vocations religieuses. — Au cimetière, (suite). — Chronique. — Nouvelles religieuses : Rome, Italie, France, Belgique, Angleterre. — Les deux nouveaux martyrs, (suite).

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

MARDI,	12	NOVEMBRE	— St-Martin.
JEUDI,	14	“	— St-Placide.
SAMELI,	16	“	— Ste-Brigide. Montreal.

FETES DE LA SEMAINE

DIMANCHE,	10	NOVEMBRE	— 22 P. St-André Avellin, C. d.
Lundi,	11	“	— St-Martin, E. C. doub.
Mardi,	12	“	— St-Martin, P. M. sem.
Mercredi,	13	“	— St-Stanislas de Kostka, C. d.
Jendi,	14	“	— St-Didace, C. sem.
Vendredi,	15	“	— Ste Gertrude, V. doub.
Samedi,	16	“	— St-Josaphat, E. M. doub.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Cathedrale. — Mercredi 13, à 7 hrs, grand messe pour les bienfaiteurs défunts de l'archevêché.

Notre-Dame. — Dimanche 10, ouverture de la retraite des dames de la Ste-Famille.

Dimanche 10. — So'ennité du Titulaire de St-Charles à Montréal, à La Chenaille et à Joliette ; celle de St-Théodore à Chertsey.

A V I S

Comité de rédaction de la Semaine Religieuse :

Messieurs Emond, Bruchési et Archambault.

Pour les abonnements et l'administration s'adresser à M. l'abbé J. A. Vaillant.

VINGT-DEUXIÈME DIMANCHE APRES LA PENTE- COTE

“ Les pharisiens tinrent conseil entre eux sur les moyens de surprendre Jésus dans ses paroles. ” (St. MATTH XXI).

I. Un des stratagèmes des adversaires de la vérité, c'est d'entraver ou de compromettre la parole qui nous la transmet. Ils cherchent avec malignité des raisons de la critiquer ou des moyens de l'obscurcir. On veut y trouver des contradictions, afin de justifier aux yeux de la conscience les pensées d'incrédulité et de désobéissance. Tel est aussi le procédé qu'emploient les esprits invisibles qui, selon saint Paul, tournent autour de nous pour tenter ceux qui leur prêtent l'oreille. Ils inspirent des sentiments de défiance à l'égard des enseignements sacrés ; ils critiquent l'autorité pour ternir la vérité ; ils excitent une secrète révolte contre la doctrine et contre ceux qui l'enseignent. Ces tentations sont subtiles ; mais on les reconnaît aux victoires qu'elles donnent à la nature sur la grâce ; et toujours elles aboutissent à l'endurcissement de l'orgueil. Écoutez saint Pierre : il nous exhorte à rester fermes dans la foi pour repousser les suggestions des ennemis visibles et invisibles.

II. Les pharisiens cherchaient à surprendre Jésus-Christ en signalant des contradictions dans ses paroles. Ils savaient par l'Écriture que celui-là est vraiment sage qui ne pèche pas par la langue ; et c'est à cette épreuve qu'ils prétendaient le soumettre. Appliquons cette mesure d'appréciation à nous-mêmes. Que de fautes se rattachent aux paroles irréfléchies ! il faut du tact et un bon esprit pour éviter tout à la fois le bavardage qui sème le trouble, et la taciturnité qui décèle l'orgueil ou la dissimulation. Si, grâce à un long exercice de patience et de vigilance, l'homme s'est rendu maître de sa langue, il ne craindra pas d'être surpris dans ses paroles ; il n'aura point à regretter des indiscretions compromettantes et des imprudences souvent irréparables ; il apprendra à régler ses actions, à diriger sa vie entière avec sagesse et succès.

Les plaisirs, les honneurs, les richesses, tout nous abandonne au dernier moment ; la vertu seule nous suit : elle est encore avec nous, lors même que nous ne sommes plus. SAADI.

VIE DE CATHERINE TEGAHKOUTA

PAR LE

P. PIERRE CHOLLENF, S. J.

La Nouvelle France, dit le P. Charlevoix, a eu ses apôtres et ses martyrs, et a donné à l'Eglise des saints dans tous les états; et je ne crains pas de dire que les uns et les autres auraient fait honneur aux premiers siècles du christianisme. On a donné au public la vie de quelques-uns; mais Dieu qui en a tiré sa gloire pendant leur vie par les grandes choses qu'il a faites par eux; par l'éclat que leur sainteté a jeté dans ce vaste continent; par le courage qu'il leur a inspiré, pour fonder avec des travaux immenses une vaste chrétienté au milieu de la plus affreuse barbarie et pour la cimenter de leur sang, n'en a choisi aucun pour déployer sur leurs tombeaux toutes les richesses de sa puissance et de sa miséricorde; et il a fait cet honneur à une jeune néophyte presque inconnue à tout le pays pendant sa vie. Elle est depuis plus de soixante ans universellement regardée comme la protectrice du Canada et il n'a pas été possible de s'opposer à une espèce de culte qu'on lui rend publiquement." (*Hist. de la Nouvelle France, tome I, page 572*).

Ces paroles seront peut-être une révélation pour un grand nombre de lecteurs. La jeune vierge dont il est ici question se nommait Catherine Tegahkonita. Le P. Charlevoix a raconté en quelques pages sa vie pure et mortifiée, les épreuves terribles qu'elle rencontra, le courage qu'elle y montra sans cesse, sa douce et sainte mort. Il ne nous fait pas entrer dans l'intime de son âme, mais ce qu'il dit suffit pour nous convaincre que la grâce divine avait fait dans cette âme des choses merveilleuses. Il a cité d'elle des paroles qui nous rappellent les sublimes réponses de sainte Cécile, de sainte Agnès et des autres vierges des premiers siècles de l'Eglise à ceux qui leur demandaient un cœur qu'elles avaient consacré à Dieu pour toujours: "Il n'est plus temps de délibérer, disait-elle, quand on lui parlait de mariage; je ne suis plus à moi; je me suis donnée sans réserve à Jésus-Christ." — Et si on lui représentait les incertitudes de l'avenir, la pauvreté à laquelle elle s'exposait en refusant le parti avanta-

geux qui lui était proposé : " C'est la moindre de mes inquiétudes, répondait-elle. Celui qui nourrit les oiseaux du ciel ne me laissera pas manquer du pain qui m'est nécessaire pour vivre. " Sa piété tendre, son zèle pour le salut de ses frères, sa dévotion pour l'Eucharistie ne se démentiront jamais.

Le Père Pierre Chollence, jésuite, qui fut son confesseur, nous a laissé le récit de sa conversion et de ses vertus, récit plus complet, plus intime que celui du P. Charlevoix et qui renferme les détails les plus édifiants et les plus touchants. Cette biographie, écrite en latin, est restée inédite jusqu'à ce jour. Le R. P. Burtin, missionnaire du Sault-St-Louis en possédait un exemplaire ainsi qu'une traduction ancienne qu'il a eu la bonté de nous offrir pour la *Semaine Religieuse*. Nous allons publier la traduction dont nous respecterons fidèlement le texte.

Epître dédicatoire.

*Au Très Révérend Père Michel-Ange Tamburini, Supérieur-Général
de la Compagnie de Jésus.*

Nous offrons à Votre Paternité une fleur qui s'est levée au milieu des épines les plus touffues, une lumière nouvelle qui a brillé au sein des ténèbres, la première vierge d'entre les sauvages Iroquois, laquelle, par un bienfait tout à fait singulier de la puissance divine, a passé plus de 20 ans parmi ces mêmes Iroquois, au milieu du débordement de tous les crimes, sans que son corps ou son âme en aient reçu aucune souillure. Vous comprendrez d'après la vie qu'elle a menée que les ouvriers qui travaillent dans cette vigne du Canada et auxquels vous témoignez une bienveillance toute spéciale ne sont ni tout à fait inutiles ni oisifs. Puisse, Très Révérend Père, votre bonté continuer comme par le passé, à s'étendre sur eux, adjoindre de nouveaux missionnaires aux anciens, s'intéresser à leurs missions et les recommander à Dieu, particulièrement la mission de Saint-François-Xavier que le Dieu très bon et très grand a daigné illustrer par les mérites de notre Catherine et fortifier par son exemple. J'espère que vous recevrez avec bonté ce pauvre petit cadeau presque sauvage, que vous reconnaîtrez la force du divin Esprit dans ces nations éloignées et tout nouvellement entées sur le

Christ et que vous donnerez votre bénédiction paternelle à ceux qui les cultivent et à moi en particulier.

De la Mission de Saint-François-Xavier, le 26 septembre 1715.

Je suis, Très Révérend Père,

De Votre Paternité,

Le très humble et très obéissant serviteur et fils en J.-C.,

PIERRE CHOLLENCE, S. J.

Miss. Canadien.

Catherine Tegohkouita, nouvel astre dans le Nouveau-Monde eut pour mère une Algonquine qui fut baptisée dans la ville de Trois-Rivières par des missionnaires jésuites et formée aux mœurs chrétiennes. Ayant été faite prisonnière par des Iroquois qui ravageaient la région du Canada, et ayant été emmenée dans leur pays, elle fut mariée à un des chefs du village et eut de lui deux enfants, Catherine dont nous parlons et son frère. Une maladie qui dans la suite s'était répandue parmi les villages des Iroquois enleva cette pieuse femme qui, à l'exemple de ce que les livres saints disent de Tobie se trouvant dans la captivité, ne s'était pas écartée de la voie de la vérité. Son fils, tout petit, mourut en même temps qu'elle, il ne lui resta que Catherine dont la vertu commença à briller parmi ces ténèbres. La jeune enfant avait un caractère doux, ayant reçu en partage une âme vraiment bonne, tant elle paraissait faite aux règles de la vertu, et tout en croissant en âge elle croissait aussi en prudence. Elle avait un goût remarquable pour la solitude et le travail, de là dans la suite cette innocence et cette admirable pureté de mœurs qui fleurirent en elle. Elle ne sortait presque jamais de la maison sans une nécessité pressante, elle était sans cesse occupée aux travaux domestiques, quoique ce soit la coutume des femmes sauvages de cet âge d'aller dans les maisons, de visiter leurs compagnes, de passer des journées entières dans les causeries et les divertissements et de ne pouvoir presque pas s'assujettir au travail.

(A suivre).

La piété est une sagesse sublime qui surpasse toutes les autres, une espèce de génie qui donne des ailes à l'esprit. Nul n'est sage s'il n'est pieux.

LES VOCATIONS RELIGIEUSES

Nous lisons dans la vie de Dom Bosco un trait remarquable, de nature à faire réfléchir les parents qui osent quelquefois mettre des obstacles à la vocation de leurs enfants.

“ Ce n'était pas impunément que ceux que Dom Bosco désignait comme appelés se dérobaient aux volontés du ciel. En 1884, une dame de l'aristocratie turinoise vint le trouver, accompagnée de son plus jeune fils. Dom Bosco lui demanda ce qu'elle comptait faire de lui et de ses autres enfants.

L'aîné, dit la dame, suivra la carrière diplomatique, comme son père. Le second entrera dans l'armée. Quant au troisième...

— Le troisième, c'est celui-ci, interrompit Dom Bosco en caressant l'enfant ; nous en ferons un prêtre, et un bon prêtre, s'il plaît à Dieu... et à vous, Madame.

La mère parut atterrée et demeura un instant sans voix ; puis, tout d'un coup, avec une énergie sauvage : “ Prêtre, jamais ! s'écria-t-elle ; qu'il meure plutôt ! ”

Le saint vieillard essaya de lui faire entendre raison. Disputer ses enfants à Dieu, à Dieu de qui nous les tenons. N'est-ce pas une ingratitude ou une folie ? La malheureuse mère ne voulut rien entendre, répéta l'affreuse imprécation, et se retira bouleversée.

Huit jours après elle reparut, toute tremblante cette fois et baignée de larmes : “ Venez, Dom Bosco, venez à notre secours mon plus jeune fils se meurt. ”

On arrive dans la chambre de l'enfant ; on y trouve des médecins réunis en consultation ; ils n'ont, disent-ils, aucune idée de la nature du mal qui emporte le petit moribond.

Celui-ci a tout entendu. Il appelle sa mère et lui dit d'une voix faible, mais distincte, en prenant la main de Dom Bosco : “ Mère, rappelez-vous, chez ce monsieur, ce que vous avez dit : Prêtre jamais ; qu'il meure plutôt ! Mère, c'est de cela que je meurs ; le bon Dieu me prend malgré vous... ”

Dom Bosco ne put qu'exhorter la pauvre femme à accepter la rude épreuve. L'enfant mourut peu d'heures après.

AU CIMETIÈRE

PAUL, fervent catholique.

ANTOINE, jeune indifférent.

ISAAC, israélite.

(Suite).

II

Paul. Eh bien ! mes chers amis, comment trouvez-vous les entretiens de notre bon et respectable curé ? n'est-il pas vrai que la religion qui forme de parfaits hommes ne doit pas être aussi absurde que peut-être vous aviez pu le croire jusqu'à présent ?

Isaac. Je t'assure que je n'avais jamais entendu traiter cette matière avec autant de grâce, de clarté, de force, d'onction et de bon sens que l'a fait ce vénérable vieillard ! Je ne suis pas étonné si les bons catholiques trouvent tant de plaisir dans la pratique de cette religion.

Antoine. C'est vraiment cette eau dont on boit toujours sans jamais se désaltérer de l'admirable soif que Dieu donne de la vérité à ceux qui la cherchent de tout leur cœur.

Isaac. Que de choses dont je n'avais jamais entendu parler ! Il me semble que le voile qui me couvrait les yeux s'est peu à peu déchiré pour me laisser contempler la vérité dans tout l'éclat de sa lumière divine.

Antoine. Ce brave homme nous a donné un cours de la religion catholique aussi complet que possible ; mais sachant que la pensée du purgatoire ou la prière pour les défunts avait été la première cause de notre changement, il a voulu te laisser à toi seul le soin de nous instruire de ce dogme, et je n'attends que ce nouveau service de ta part pour me rendre à la vérité.

Isaac. Je suis absolument dans les mêmes dispositions, et j'espère que Celui qui a si puissamment éclairé tant d'hommes célèbres de ma nation qui ont embrassé le christianisme, ne me refusera ni sa grâce ni son puissant appui.

Paul. Je ne saurais trop bénir la Providence de tout ce qui s'est passé en vous. C'est bien le cas de dire que Dieu se plaît à faire de grandes choses avec ce qui n'est rien ; et puisqu'il le

veut ainsi et qu'il nous l'ordonne par la voie de mon respectable curé, nous continuerons à nous entretenir du purgatoire.

Antoine et Isaac. Parle ; nous l'écouterons avec le plus grand plaisir et la plus scrupuleuse attention.

Paul. Afin de procéder avec ordre dans cette importante matière, nous la diviserons en plusieurs entretiens. Dans celui d'aujourd'hui, qui est notre deuxième entrevue, nous parlerons de l'existence du purgatoire ; dans un autre, qui sera le troisième, nous parlerons des peines que les saintes âmes endurent dans le purgatoire ; dans le quatrième, des motifs qui nous engagent à les soulager ; dans le cinquième, des moyens que nous en avons et dans le sixième, de la tendresse de l'Eglise pour ses enfants décédés, et des leçons pratiques que nous donne la foi au purgatoire.

Antoine. J'apprendrai volontiers par quels moyens on prouve l'existence du purgatoire.

Paul. On peut appuyer cette vérité : 1o sur le témoignage de l'écriture de l'Ancien et du Nouveau Testament : 2o sur celui des Pères de l'Eglise et l'autorité des Conciles, et 3o sur le simple exposé des choses qui se passent tous les jours sous nos yeux.

Isaac. J'entendrai volontiers parler de l'Ancien Testament, car j'en ai étudié plusieurs parties, étant à l'école.

Paul. Je m'en suis déjà bien aperçu, car tu nous as précisément cité ce qu'il y a de plus clair et de plus positif à ce sujet.

Isaac. Tu veux parler sans doute de la conduite de Judas Machabée envers ceux qui étaient morts dans un acte de désobéissance.

Paul. Précisément ; j'ajouterai seulement, avec l'Écriture Sainte, que si Judas n'avait pas reconnu un lieu de souffrances pour des hommes morts en état de grâce, mais qui cependant étaient coupables de quelques fautes vénielles, il n'aurait pas fait des aumônes ni ordonné des prières en leur faveur.

Isaac. Avons-nous encore d'autres textes de l'Écriture qui prouvent la même vérité ?

Paul. Oui, sans doute, et nous voyons l'Écclésiaste engager les vivants à répandre leurs libéralités, c'est-à-dire leurs prières et leurs aumônes sur les morts ; Tobie exhorte son fils à mettre son pain et son vin sur la sépulture du Juste, c'est-à-dire à offrir comme une sorte de dîme à l'intention des justes affligés ; Job, dans son épreuve, figure de l'âme souffrante, s'écriait : " O vous

au moins qui êtes mes amis ! ayez pitié de moi, car la main du Seigneur m'a frappé." Ces paroles, mises dans la bouche des âmes du purgatoire, annoncent quelles sont leurs peines, leurs angoisses, et, en même temps, la confiance qu'elles ont en nos prières. Au reste, la religion juive étant divine ne pouvait manquer d'avoir tout l'ensemble d'un culte parfait, et il aurait manqué quelque chose à ce culte, s'il n'avait pas compris la prière pour les morts.

Isaac. Mais tu me fais un singulier plaisir en disant que la religion juive est divine.

Paul. Oui, je l'ai dit parce que c'est la vérité : toute l'économie de cette religion avait été révélée de Dieu même, et pouvait, pour cette époque, conduire au salut, comme la religion catholique le peut seule aujourd'hui.

Isaac. Pourquoi donc la religion juive n'est-elle pas bonne aujourd'hui ?

Paul. Parce que le Messie, qu'elle annonçait, étant venu, il n'est plus permis de l'attendre encore ; vos pères n'ont pas voulu le reconnaître, et sont ainsi tombés dans une damnable erreur.

Isaac. La croyance au Messie venu est donc la seule cause de notre séparation d'avec vous ?

Paul. Elle en est le principe ; mais à cette première erreur s'en est joint une foule d'autres relatives à la Rédemption accomplie, la formation de l'Eglise, l'institution des sacrements, etc.

Isaac. Dans le fond, je vois que la différence essentielle consiste en ce que, comme nos pères, nous adorons le Messie devant venir, et que, vous autres catholiques, vous l'adorez comme étant déjà venu.

Paul. Mais cette différence est d'une gravité immense, comme vous devez le comprendre. Au reste, nous avons pour nous 1o les prophéties contenues dans les livres saints ; 2o la raison éclairée par la foi ; 3o le témoignage du monde entier, et 4o en un mot la vérité.

Isaac. Je le vois bien, d'après ce que nous a dit M. votre curé, en nous expliquant les prophéties, les figures de l'Ancien Testament accomplies dans la personne de Jésus-Christ.

Antoine. Vous avez tous quelque chose de consolant dans vos principes. Les juifs, à ce que je vois, avaient une religion qui a servi de base et de préparation au catholicisme ; les catholiques ont la vraie foi, la vraie clef des mystères ; il n'y a que les pau-

vres incrédules qui n'ont rien de bon, rien de solide ! Leurs doutes sont leurs plus sûrs arguments ; mais hélas ! qu'on est à plaindre de n'avoir d'autre appui que des doutes, lorsqu'il s'agit d'extrêmes aussi opposés que le sont le ciel et l'enfer !

Paul. Console-toi, mon cher ami, je vois que tu seras bientôt des nôtres, et alors les malheurs passés serviront de motif à ta reconnaissance envers Dieu.

Antoine. C'est bien ce qui me console un peu.

Isaac. Si vous aviez pour agréable de finir cette digression, et reprendre les preuves du purgatoire, j'en serais bien aise.

Paul. Je le veux bien ; je n'ai rien de plus à cœur que de faire tout ce qui pourra vous être agréable.

Antoine. Dis-nous donc maintenant ce qu'enseigne le Nouveau-Testament touchant le purgatoire.

Paul. Jésus-Christ, parlant d'un péché qu'il appelle contre le Saint-Esprit, dit qu'il ne sera remis ni en ce monde ni en l'autre ; d'où il est aisé de conclure qu'il y a des péchés qui seront remis en l'autre monde : or les péchés mortels ne seront jamais remis en enfer ; il faut donc qu'il y ait un lieu d'expiation pour les fautes vénielles, et c'est ce que les catholiques appellent le purgatoire.

Dans un autre endroit, Jésus-Christ nous conseille de nous accorder avec notre adversaire pendant que nous sommes encore en chemin, de peur qu'il ne nous livre au juge, et que ce juge ne nous fasse mettre en prison, et que nous ne puissions en sortir sans avoir payé jusqu'au dernier denier.

Isaac. Comment trouvez vous la preuve du purgatoire dans ces paroles ?

Paul. En ce qu'il est question de sortir de prison après avoir payé ; or, je le répète, en enfer on doit toujours ; on ne peut jamais s'y acquitter de ses dettes. Il y a donc, dans l'autre vie, un lieu où l'on peut s'acquitter, c'est-à-dire expier ses fautes et en sortir ensuite. Ce lieu ne peut être que le purgatoire.

Antoine. Avez vous de nouvelles preuves ?

Paul. Saint Paul nous dit qu'au jour du Seigneur, c'est-à-dire à la mort, l'ouvrage de chacun se reconnaîtra, et que ceux qui n'auront construit qu'avec de la paille éprouveront un grand déchet ; que néanmoins ils seront sauvés, mais comme en passant par le feu. Or, on ne sort pas du feu de l'enfer, puisqu'il est éternel, il y a donc un purgatoire qui purifie, qui épure l'ouvrage, et d'où l'on sort pour entrer dans la gloire.

Isaac. Tu as dit que tu nous rapporterais les témoignages des Conciles, des saints Pères.

Antoine. Avant de savoir ce qu'ils ont dit, je voudrais bien connaître ce que c'est qu'un Concile, ce qu'on appelle saints Pères ou Pères de l'Eglise.

Paul. Par Concile on entend une assemblée d'Evêques légitimement réunis pour conférer ensemble sur les points de doctrine et de discipline.

Antoine. Que veux-tu dire par ces mots *légitimement réunis* ?

Paul. Cela veut dire qu'il est nécessaire que le Souverain Pontife convoque l'assemblée, ou qu'il l'approuve, ou du moins qu'il en sanctionne les décisions.

Isaac. Est-on obligé de croire tout ce que les Conciles ont décidé ?

Paul. Oui assurément, parce qu'ils représentent tout le corps enseignant de l'Eglise, et que Jésus-Christ a dit : Qui vous écoute m'écoute, qui vous méprise me méprise... Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles.

Antoine. Et par les Pères de l'Eglise qu'est-ce qu'on entend ?

Paul. Par les Pères de l'Eglise on entend certains personnages d'un esprit élevé, d'une instruction étendue, d'une grande vertu, très instruits sur toutes les vérités de la religion; et dont les écrits ont en quelque sorte servi de règle pour la conduite des fidèles et l'interprétation de l'Ecriture sainte.

Isaac. Est-on obligé de croire tout ce que les saints Pères ont écrit ?

Paul. Quoique les écrits des saints Pères ne peuvent être assimilés ni à l'Ecriture sainte, ni aux décisions des Conciles, ils sont cependant d'un grand poids, et souvent Dieu a bien voulu les sanctionner lui-même par d'éclatants miracles.

Antoine. Je comprends, au moins à peu près, ce que c'est qu'un Concile; dis-nous maintenant ce que les Conciles ont décidé touchant le purgatoire.

Paul. Voici comment s'exprime à ce sujet le Concile de Trente : Si quelqu'un dit que par la grâce de la justification, la culpé et la peine éternelle sont tellement remises au pénitent, qu'il ne lui reste plus de peine temporelle à souffrir en ce monde ou en l'autre dans le *purgatoire* avant d'entrer dans le royaume des cieux, qu'il soit anathème. Si quelqu'un dit que le sacrifice de la messe n'est pas propitiatoire, qu'il ne doit point être offert pour les vivants et pour les morts, qu'il soit anathème.

Au resté cette doctrine avait déjà été clairement exposée dans la profession de foi que le pape Clément IV présenta, en 1367, à l'empereur Michel Paléologue, et que plus tard les Grecs signèrent au Concile de Florence. Et ce qui prouve qu'elle n'est pas d'invention humaine, c'est qu'on ne peut pas en assigner l'origine, et que, selon saint Chrysostome, ce sont les apôtres eux-mêmes qui ont ordonné qu'on fit mémoire des défunts au saint sacrifice de la messe.

Isaac. Qu'est ce que les saints Pères ont dit du purgatoire ?

Paul. Il serait impossible de les citer tous ; voici seulement quelques passages pris, comme au hasard, parmi une infinité d'autres.

L'Eglise, dit saint Augustin, observe universellement ce qu'elle a appris par la tradition, qui est de faire, pendant le saint sacrifice, commémoration de ceux qui sont morts dans la communion du corps et du sang de Jésus-Christ, et elle déclare en termes exprès que c'est pour eux qu'elle offre le saint sacrifice. Le même saint rapporte que sa sainte mère, en mourant, le pria instamment de se souvenir d'elle après sa mort.

Saint Epiphane dit que la coutume d'offrir des prières et des sacrifices pour les morts étant généralement établie, il n'est pas permis de la révoquer en doute.

A ces témoignages, je pourrais joindre ce qu'en ont écrit saint Clément, saint Denis l'Acropagite, saint Athanase, saint Grégoire de Naziance, saint Ambroise, saint Jérôme, Tertullien, Origène, saint Cyprien et une infinité d'autres, mais ce que nous en avons dit est plus que suffisant pour prouver une vérité si bien établie dans l'Eglise catholique.

Antoine. Assurément cela suffit pour quiconque cherche la vérité. Pour mon compte, j'en suis bien persuadé.

Isaac. Paul nous a parlé de quelques autres preuves ; je serais bien aise de me trouver à même de répondre à toutes les objections qui pourraient m'être faites à ce sujet.

Paul. J'ai dit que la raison soutenue par la foi pouvait même servir à établir la vérité du purgatoire.

Isaac. Comment cela ?

Paul. N'est-il pas vrai, mon cher ami, qu'entre la vertu parfaite et le vice le plus grossier, il y a nécessairement un milieu, et que cependant il peut arriver tous les jours, comme il arrive en effet, que ces trois cas se trouvent dans les mourants. Celui

qui meurt parfaitement pur est admis en paradis ; celui qui est coupable de péché mortel est précipité en enfer ; mais, sans le purgatoire, où placeriez-vous celui qui est en péché véniel ? Dans l'enfer ? Non, car le péché mortel seul y conduit. Dans le paradis ? Non, car rien d'impur n'y entrera jamais. C'est donc dans le purgatoire, dans le lieu de purification, que ces âmes sont envoyées pour y compléter la pénitence due aux péchés mortels dont la tache a été effacée : donc il y a un purgatoire.

Antoine. Est-ce qu'il y a deux sortes de personnes qui vont en purgatoire ?

Paul. Oui. 1o ceux qui meurent en état de péché véniel ; 2o ceux qui n'ont pas achevé de faire pénitence pour les péchés mortels qui leur ont été remis.

Isaac. Étant bien convaincu de l'existence du purgatoire, je voudrais maintenant connaître quelles sont les peines que les âmes endurent.

Antoine. Je ne le désire pas avec moins d'ardeur ; car, malgré des actes peu religieux que j'ai cru apercevoir dans quelques personnes qui aujourd'hui sont dans l'autre monde, j'ai lieu de penser que Dieu ne les aura pas envoyées dans le lieu de l'oubli, et, dans ce cas, elles pourraient bien être dans le purgatoire, car, d'après ce que je vois, il faut être bien pur pour aller au ciel en mourant !.

Paul. Vos sentiments me ravissent d'admiration, et je ne sais vraiment à quoi attribuer un tel changement, sinon à quelques-unes de ces bonnes âmes dont les corps reposent dans le lieu qui a été témoin de notre première rencontre. Quoiqu'il en soit, je pense qu'il serait bon d'ajourner cette conversation à la huitaine ; pendant ce temps vous réfléchirez, et, si vous en avez le loisir, vous ferez bien de voir de nouveau M. le curé. Je ne doute pas qu'il n'ait encore beaucoup de choses à vous dire ; l'enseignement religieux a une si grande étendue, et renferme des vérités si importantes !

Antoine. Nous suivrons tes avis, et dans huit jours nous nous retrouverons ici.

(A suivre).

La piété est une espèce de pudeur. Elle nous fait baisser la pensée, comme la pudeur nous fait baisser les yeux, devant tout ce qui est défendu.

JOURBERT.

CHRONIQUE

Monseigneur l'archevêque de Montréal est parti pour Baltimore où il assistera aux grandes fêtes du centenaire. Sa Grandeur est accompagnée de M. l'abbé Emard, chancelier de l'archevêché.

* * *

La création des nouveaux diocèses aux États-Unis porte à quatre-vingt-seize le chiffre de tous les diocèses. Quel progrès, quelle expansion de la foi catholique dans l'espace d'un siècle !

* * *

Les élèves du Collège Canadien sont tous rentrés à Rome. A la Propagande comme dans toutes les Universités romaines les cours s'ouvrent le 4 novembre, fête de saint Charles.

* * *

La Faculté des Arts de l'Université Laval a repris ses conférences. La première de ces conférences a été faite mardi dernier par M. l'abbé De Foville qui traite cette année de la *géographie comparée*.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome. — Un pèlerin écrivant à la *Semaine-Religieuse* du diocèse de Cambrai donne sur la santé de Léon XIII les détails suivants : Le Saint Père a bien vieilli, son visage est d'une pâleur extrême. L'amaigrissement est tel qu'il paraît plutôt un ange qu'un homme. Mais il n'a rien perdu de son intelligence qui passe à travers les éclairs de ses yeux étincelants, ni de la bonté de son cœur qui embrasse avec une immense sollicitude toutes les œuvres de la catholicité.

Seulement on prend autour de lui les soins les plus minutieux pour conserver des jours si précieux. Son médecin est toujours là pour tracer des limites inflexibles à l'ardeur de son zèle. Il voudrait se donner à tout et à tous ; dans l'intérêt même de la sainte Eglise, on l'enferme dans des bornes qui font souffrir son cœur dévoué.

Italie. — M. Crispi, président du conseil des ministres du royaume d'Italie, vient de prononcer, à Palerme, un discours-programme où il expose la politique du ministère, et affirme, plus que jamais, la destruction irrémédiable du pouvoir temporel du Pape.

Voici la partie importante de ce discours que nous donnons à titre de document.

“ La papauté temporelle, quoique séculaire, ne fut qu'une période transitoire de la vie de Rome. Rome a surgi, a vécu et commandé avant la papauté temporelle ; elle restera sans elle et restera italienne. Les plaintes et les menaces de l'intérieur ou de l'étranger n'y pourront rien.

Le roi Humbert a déclaré que Rome était intangible. Ce mot est parti de l'Italie comme la loi du monde moderne.

Au nom de la liberté spirituelle, nous devons assurer à l'Eglise l'exercice constamment complet de ses attributions religieuses. De Rome, le Pape parle librement à ses fidèles et pourvoit aux intérêts de son gouvernement universel. Nous avons eu seulement le soin que le droit ecclésiastique n'envahisse pas la sphère du droit national qui est le droit rationnel. Nos mesures en ce sens sont d'ailleurs moins dures que celles de n'importe quel autre état catholique.

La liberté est laissée au catholicisme comme à tout autre principe intellectuel.

Toute foi doit vivre par sa vertu propre.

Quand l'Eglise, maintenant libre, cherche à effrayer Prométhée par les foudres du ciel, notre tâche est de combattre pour la raison.”

M. Crispi affirme, entre autres choses, que dans aucun pays les catholiques ne sont mieux traités qu'en Italie. C'est une affirmation singulière au lendemain de la publication du nouveau code pénal.

France. — Il est difficile de dire quelle sera exactement la politique religieuse de la nouvelle Chambre. Il faut attendre ses actes pour la juger. Voici cependant à ce sujet quelques renseignements intéressants.

La *Semaine catholique* de Saint-Flour publie une statistique des nouveaux députés au point de vue des engagements qu'ils ont pris en faveur de la liberté religieuse.

D'après cet intéressant document, on pourrait compter sur 240

députés disposés à voter les mesures favorables à la liberté religieuse.

La plupart de ces députés se sont présentés comme conservateurs, quelques autres comme républicains modérés.

— Si l'on en croit le *Journal des Débats*, M. Léon Say devrait proposer à la rentrée deux projets de loi.

“ Par le premier, la loi militaire serait modifiée en ce sens que les élèves ecclésiastiques, en temps de paix comme en temps de guerre, ne sauraient être affectés qu'aux services hospitaliers.

“ Par le second, les communes seraient consultées sur la laïcisation de leurs écoles. ”

Belgique. — Un arrêté du roi des Belges, inséré au *Moniteur* du 15 septembre, institue l'aumônerie militaire de l'armée belge, et donne ainsi satisfaction à un vœu formulé depuis longtemps par l'immense majorité du pays.

Les journaux catholiques félicitent le général Pontus de cette mesure.

Angleterre. — Les Anglais avaient essayé il y a seize ans, de créer des écoles neutres, semblables aux écoles communales en France, où il est interdit d'enseigner la religion, de parler de ses dogmes.

Comme ils sont hommes de sens et très observateurs, il se sont vite aperçus du mal que de telles écoles peuvent faire à un pays. Le gouvernement a institué une commission pour étudier cette grave question. Au rebours de ce qui se passe ordinairement en France, il y a appelé des hommes de tous les partis et même de toutes les conditions, des ouvriers aussi bien que des avocats et des pharmaciens.

Cette commission a tenu cent séances. Elle a déclaré, d'après tous les renseignements qu'elle a recueillis :

1o Que presque tous les parents veulent que l'instruction religieuse soit donnée à leurs enfants ;

2o Que l'enseignement donné le dimanche seulement n'est point suffisant pour former une conscience chrétienne ;

3o Que la meilleure condition pour former un honnête homme, un homme moral, c'est la connaissance de la religion enseignée par Notre Seigneur Jésus-Christ.

LES DEUX NOUVEAUX MARTYRS (1).

LE VÉNÉRABLE PIERRE-MARIE CHANEL

PREMIER MARTYR DE L'Océanie ET DE LA SOCIÉTÉ DES MARISTES,
1803-1841.

(Suite).

Nous avons suivi rapidement les traces du B. Fierre Chanel, depuis sa naissance dans un humble hameau du diocèse de Belley jusqu'à sa promotion au poste de pasteur dans une paroisse de campagne. Nous l'avons vu successivement gardant les troupeaux, appelé à l'école presbytérale où un curé plein de zèle l'initia à l'étude du latin ; passant de là au petit séminaire de Meximieux, à celui de Belley et au Grand Séminaire de Brou à Bourg ; puis, ordonné prêtre en 1827, exerçant pendant un an les fonctions de vicaire à Ambérieux, et à partir de 1828, celles de curé à Crozet. Nous avons considéré déjà en partie les efforts qu'il fit pour régénérer cette petite paroisse et les vertus dont il y donna l'exemple. Nous devons maintenant continuer ce tableau.

IV

“ Aimer le prochain, disait-il ce n'est pas seulement lui vouloir du bien, c'est encore lui en faire ” ; cette parole, il savait la réaliser. Sans ses aumônes, les deux écoles n'auraient pu se soutenir. Au commencement il était réduit à partager avec la Sœur de la Providence son pain de chaque jour, et comme ce pain manquait, il le quêtà lui-même de porte en porte. Son zèle émut la paroisse, et le maire pourvut en partie à la subsistance de la Sœur.

On eût dit qu'il avait fait vœu de nourrir tous les pauvres qui recourraient à lui. S'il n'avait plus d'argent, il leur donnait des vêtements ou des vivres, les faisait chauffer, causait avec eux, leur insinuait la résignation. Aussi, ces chers pauvres ne craignaient pas de l'importuner. Il prévenait même leurs demandes, allait chez eux voir de près leurs besoins et savait découvrir les infortunes qui se cachent.

Pour les soulager davantage, il épargnait sur toutes ses dépen-

(1) Voir le No du 31 aout.

ses personnelles. L'état de sa soutane, de son chapeau, de sa chaussure en était une preuve. " Une aumône, disait-il, n'est-elle pas plus précieuse que tous les trésors ? " Quant à sa table, plus d'une fois le nécessaire y manqua ; ce qu'il avait était moins à lui qu'à ses chers pauvres. Sa servante s'étonnait que son manteau et divers objets eussent disparu : " Tranquillisez-vous, répondit-il, Dieu ne permettra pas que ces objets soient perdus ; cela me regarde... Il y a tant de pauvres ! "

Il allait aussi frapper à la porte de M. Girod et de quelques autres ; et par là, il parvint à constituer un dépôt de secours. Quand il quitta la paroisse, il distribua tout ce que contenait ce dépôt, vingt-trois paires de drap notamment, et il y ajouta son petit mobilier.

Il était trompé parfois dans ses aumônes. " J'en suis fâché, disait-il, mais je n'ai rien perdu devant Dieu. "

Par la même charité, il abandonnait volontiers ses honoraires, pour les funérailles surtout, si les familles étaient dans la gêne. Une veuve lui dit un jour qu'elle désirait bien faire dire une messe pour son mari, mais ne pouvait la payer : " Soyez tranquille répliqua-t-il ; venez demain " ; et il donna même à cette messe la pompe usitée pour les riches.

En arrivant à Crozet, il avait trouvée l'église lézardée et dans le plus triste état. Le presbytère était de même, mais la maison de Dieu seule le préoccupait. En vue de la reconstruire, il prépara avec prudence les esprits à des demandes de fonds, souvent mal accueillies dans les campagnes. Le moment venu, il fit un appel, et les fonds semblèrent assurés. Il y eut ensuite pour l'emplacement une discussion, qu'il calma. On allait acheter le terrain quand la révolution de 1830 vint tout arrêter.

Il se consola en réparant de son mieux sa pauvre église. " Grâce à lui, dit un prêtre, elle devint l'une des plus décentes du pays. " Il n'y pouvait souffrir la moindre trace de désordre ; chaque semaine, c'est lui qui balayait le sanctuaire, époussetait chaque objet, faisait briller le marchepied de l'autel. Pour ranimer la foi, il s'efforçait de célébrer les saints offices avec toute la pompe possible, selon le degré des fêtes. Pour la Fête-Dieu, il déployait toutes ses ressources : il avait fait trois belles bannières ; les hommes les escortaient comme les femmes ; la garde nationale entourait le dais. Les maisons étaient pavoisées, les chemins jonchés de verdure et entrecoupés par des arcs de triomphe.

(A suivre).

B. E. McGALE

PHARMACIEN

2123 Rue Notre - Dame 2123

MONTREAL.

Le dimanche :

De 1 heure à 2 heures P. M.

" 5 " à 6 " "

" 8 30 " à 9.30 " "

VIGNOBLES CANADIENS

Comte d'Essex, Ont.

ERNEST GIRARDOT & CIE., Propriétaires.

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par Mgr l'abbé et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Province de Québec. Vin de Table de première-qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour prix et autres informations s'adresser à

ERNEST GIRARDOT & CIE.,

SANDWICH, ONT.

NOTE.—Nos vins se conservent parfaitement en barriques.

CLOCHES POUR EGLISES

MEARS & STAINBANK,

Etablis en 1570

FONDERIE de CLOCHES de WHITECHAPEL (Londres Ang)

MENEELY & CIE.,

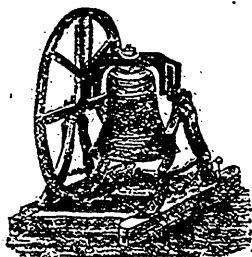
ETABLIS EN 1826. . . WEST TROY, N. Y.

HUGH RUSSEL,

Agent.

43 RUE ST-FRANCOIS-XAVIER, - MONTREAL.

Prix donnés sur demande pour cloches délivrées soit à Montréal, soit à la gare de chemin de fer ou au quai de bateau à vapeur le plus près,



LIVRES Anciens et Modernes achetés et échangés, catalogues publiés trimestriellement. Librairie scientifique. Papeterie à bon marché.

GRANGER FRERES,
No 1699, RUE NOTRE-DAME, 2e porte a l'Est de l'Eglise
Notre-Dame, Montréal

VICTOR THERRIAULT
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES
23. et 25, Rue Saint-Urbain, MONTREAL.
Téléphone No 1399. Prix Modérés. Spécialité : Embaumer.

QUEBLY FRERES
ARTISTES-PHOTOGRAPHES
EMPLOYÉS PENDANT DE LONGUES ANNÉES A LA MAISON NOTMAN
No 10, RUE ST-LAMBERT.
Conditions spéciales pour le clergé et les communautés religieuses.

PENTURES A RESSORT DE GEER
employées dans plus de trente églises et
et dans un plus grand nombre d'édifices
publics, les seules durables.
Aussi Bourrellets en Caoutchouc pour garantir du Froid par les Portes et Fenêtres
Chez L. J. A. SURVEYER, 1588, Notre-Dame.

CHARLES A. BRIGGS
CHAPELIER et MANCHONNIER
MAISON FONDÉE EN 1862
Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc., Etc
2097, RUE NOTRE-DAME.

J. H. WALKER
DESSINATEUR et GRAVEUR SUR BOIS
ETABLI EN 1850
132, RUE ST-JACQUES, Montréal.

FONDERIE DES ARTISANS
FONDÉE EN 1870

DAY & DEBLOIS
FABRICANTS DE LA
Célèbre Fournaise à Eau chaude "BEAUPRÉ" pour chauffage des Eglises,
Collèges, Corvents, Edifices publics et Résidences. Nous faisons
une spécialité des ouvrages en fonte suivants :
Colonnes pour Eglises, Magasins, etc., Radiateurs, Clo-
tures et Balustrades en Fonte pour Toits, Tourrel-
les, Balcons, Parterres, etc., etc., Cloturés
pour Cimetières, etc., etc.
120, RUE ANNE, - MONTREAL

LA ROYALE

Bureau Principal :

CIE D'ASSURANCE

Actif \$30.000.000

WM TATLEY, agent général.

E. HURTUBISE, et A. ST-CYR,
agents du département français.

COIN de la PLACE D'ARMES et de la Rue NOTRE-DAME.

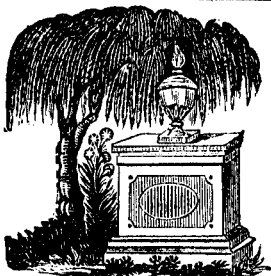
Wm. McNALLY & CIE

IMPORTATEURS DE

Tuyaux d'Egouts Ecosais, de toutes Dimensions

Plâtre de Paris, Briques à feu, Terre à feu, Tuyaux de cheminée.

50, Rue MCGILL, Montréal.



OUVRAGES en MARBRE et en GRANIT
COTE DES NEIGES, MONTREAL.

J. & P. BRUNET,

Importateurs et Manufacturiers de

MONUMENTS, TOMBES, CHARNIERS,

POTEAUX, COPINGS,

Et toutes sortes d'ouvrages de cimetières.

Reparations de tout genre a des Prix
Tres Reduits.

Résidence privée : J. BRUNET, Cote des Neiges

“ “ PLA. BRUNET, Entrepreneur-Briquetier, 203, rue Laval.

MAISON DE SANTE

POUR LES

ALIENES ET LES EPULEPTIQUES, ETC., ETC.

SOUS LA DIRECTION DES

FRERES DE LA CHARITE

Quelques pas plus loin que l'église de la Longue-Pointe, et du même côté
de la dite église, près Montréal, P. Q.

MILLER BROS. & MITCHELL

ETABLIS EN 1869

Machinistes, Constructeurs de Moulins et Ingénieurs,
MANUFACTURIERS D'ASCENSEURS DE SURETE,

Pour les Passagers, le Service des Colis, les Ateliers et
les Salles à Manger, etc.

110 à 120, Rue King.

Bureau : 122, rue King

MONTREAL, P. Q.

LOTERIE NATIONALE

CLASSE D.

Tirage le Troisième Mercredi de chaque mois.

Le vingt-huitième tirage mensuel aura lieu le

Mercredi, le 20 Novembre 1889, a 2 Heures P. M.

VALEUR des LOTS: \$50,000,00

GROS LOT: UN IMMEUBLE DE 5,000

NOMENCLATURE DES LOTS :

1	Immeuble de.....	\$5,000.00	\$5,000.00
1	do	2,000.00	2,000.00
1	do	1,000.00	1,000.00
4	do	500.00	2,000.00
10	do	300.00	3,000.00
30	Ameublements.....	200.00	6,000.05
60	do	100.00	6,050.00
200	Montres d'or.....	50.05	10,000.00
1000	Montres d'argent.....	10.00	10,000.00
1000	Serviettes de toilette.....	5.00	5,000.00

2307 lots valant - - - - - \$50,000.00

\$1.00 LE BILLET

S. E. LEFEBVRE, Secrétaire.

Bureau : No 19. RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

A. PRUD'HOMME & FRERES

Importateurs de Ferronneries, Peintures, Vitres, Huiles, Vernis. Fil Barbelé
une spécialité. En Gros et en Détail,

1940, RUE NOTRE - DAME, 1940
Enseigne du Godendard Doré, **MONTREAL.**

GEO. H. L'ABBE & CIE

453, 455, rue St-Jacques,

131, 133, 135, rue Inspecteur.

EN GROS.

MANUFACTURIERS DE

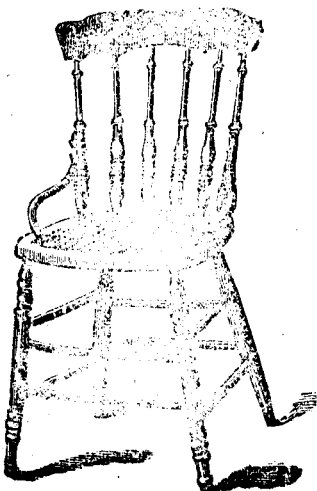
Toutes sortes de Chaises en Bois, en
Canne et Perforees, ainsi que Bancs.

NOUS TENONS EN STOCK CONSTAMMENT:

De 50,000 a 60,000 Chaises,

OUVRAGE GARANTI

PRIX LES PLUS BAS.



JOS. ROBERT & FILS
MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE,
MANUFACTURIERS DE
PORTES, CHASSIS, MOULURES, CORNICHES

SPÉCIALITÉ :
BANCS D'ÉGLISE, PUPITRES, CHAIRES, ETC., ETC.

TOUJOURS EN MAINS :

PIN, EPINETTE, PRUCHE, BOIS BLANC, ETC.
TELEPHONE 879 B.
107, CHEMIN PAPINEAU, MONTREAL.

STANDARD LIFE ASSURANCE CO.
ETABLIE EN 1825,
DE EDIMBOURG, ECOSSE.

Bureau principal en Canada : Montréal.

Assurances substantives, \$100,000,000. | Fonds investi, \$33,000,000 | Revenu annuel, \$4,450,000
Bonus distribués, \$22,900,000. W. M. RAMSAY, gérant.

C. S. GAGNIER PEINTRE DECORATEUR
TAPISSIER
No 24 RUE VITRE No 24
MONTREAL.

ETABLIE EN 1850.

A. HURTEAU & FRERE,
MARCHANDS de BOIS de SCIAGE
92, RUE SANGUINET, MONTREAL.

CLOS } Coin des rues Sanguinet et Dorchester.
TELEPHONE No. 196.
Bassin Wellington, en face des Bureaux du Grand-Tronc.
TELEPHONE No. 1404.

JOS HUSEREAU PLOMBIER, FERBLANTIER,
Poseur d'Appareils à Eau Chau-
de, Couvertures, Etc.

No 42, rue Ste-Marguerite, Montréal.

A. PALASCIO MARCHAND DE FER
En Gros et en Détail.

Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Eglises,
Collèges, Couvents et Résidences. Outils pour Menuisiers, Charpentiers,
Meubliers, etc., une spécialité.

390, Rue St-Jacques, 390.